Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-041220252-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22**	**Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 24 **Puis 25 à compter du point 2**	**Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

2. SMICTOM – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 ANNEXE

Rapporteur : Nicolas PASDELOU

Intervention de Madame Christine GARDAN, Présidente du SMICTOM des Pays de Vilaine

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a été destinataire du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) pour 2024. Le rapport vise à présenter le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et est destiné à l'information des usagers.

Quelques chiffres extraits du rapport 2024 :

- 41 755 tonnes de déchets soit 479 kg/habitant (quantité de déchets stable par rapport à 2023)
- 70% des déchets sont recyclés ou compostés (objectif national 2025 = taux de 65%)
- coût des erreurs de tri en 2024 = 268 000 €
- diminution des apports en déchetterie d'environ 4%
- coût : 91 € HT/habitant contre 103 € en 2023

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de donner** un avis favorable sur le rapport ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-041220252-DE

- Le rapport et l'avis ont été mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L1411-13 du CGCT, sur place (à la mairie) dans les quinze jours suivant la réception. Le public a été avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois ;

- **de charger** Madame le Maire de transmettre la présente délibération au SMICTOM des Pays des vallons de Vilaine ;

- **d'autoriser** Madame le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire et à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- donne un avis favorable sur le rapport ci-annexé.

- Le rapport et l'avis ont été mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L1411-13 du CGCT, sur place (à la mairie) dans les quinze jours suivant la réception. Le public a été avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois ;

- **charge** Madame le Maire de transmettre la présente délibération au SMICTOM des Pays des vallons de Vilaine ;

- **autorise** Madame le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire et à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
Ille et Vilaine 35470